

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 Avril 2015 à 20 H 30

Le 9 Avril 2015 à 20 H 30 le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 1^{er} Avril 2015.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, procède à l'appel nominal

Etaient présents : Mme Marie-Thérèse SIKORA – M. Alain ROBERT — M. Pierre BARILLIER - M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING – Mme Sophie JOUVE – M. Jean-Claude FERRANDON - M. Michel RENAUD – Mme Marie-France DUBOST – M. Jean DURIN — M. Pierre MONTEIL – M. Christian JOUHET – Mme Caroline LARRAYOZ – Mme Marjorie LE MAY - M. Bernard GRAND – Mme Jacqueline DUBOISSET — M. Christian JEROME

Etaient absents – excusés :

M. Jacky BOUKHALFA – procuration à M. Pierre BARILLIER
Mme Michelle POMPILI – procuration à M. Alain ROBERT
M. Denis KAPALA
Mme Eva BERNARD – procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA
Mme Muriel DESARMENIEN
Mme Corinne SAFFRE –procuration à Mme Michelle BOUSCAVERT
M. Clément JAY – procuration à M. Claude DEQUAIRE
M. Christopher DEMBIK – procuration à M. Christian JEROME
Mme Maryse PERRONIN – procuration à M. Bernard GRAND

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, nomme Marie-France DUBOST secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

PADD : PRESENTATION DU CABINET CAMPUS

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local D'Urbanisme(PLU) la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été faite par le cabinet CAMPUS. Suite à cela, un débat s'est tenu sur les objectifs contenu dans le PADD.

Monsieur Bernard GRAND s'interroge sur ce que représente le bassin de vie de 12 500 habitants, il souhaite inclure une clause de régulation des loyers dans l'habitat privé, développer la ZAC du Lac, approuve l'objectif de conserver l'architecture minière et propose de mettre en valeur le centre médical en mémoire des anciens et des mineurs tout en travaillant sur le projet de maison de services médico-sociaux. L'ensemble de ces objectifs doit être partagé et diffusé à la population éloysienne.

Monsieur Christian JEROME s'interroge sur l'opposabilité du PADD aux différents projets qui pourraient exister dans la commune.

Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} Adjoint, considère que le passage de 100ha à 20 ha en terrain constructible peut être un frein à l'objectif d'augmentation de la population en restreignant l'offre sur la commune.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, prend acte que le débat s'est tenu et qu'une délibération sera prise en conséquence. Sur le principe de la révision du PLU, elle insiste pour que l'information soit diffusée au maximum de la population.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Madame Sophie JOUVE, Adjoint aux finances, prend la parole et présente le compte administratif.

Après pointage de la balance de Madame le Receveur, le compte administratif 2014 du budget communal s'établit en fonctionnement à 4 576 591 € de dépenses pour 5 642 910,36 € de recettes dégageant ainsi un excédent de 1 066 319,36 €.

Dans le cadre des dispositions de la comptabilité M14, cet excédent fait l'objet d'un transfert intégral à la section d'investissement.

En matière d'investissement, l'ensemble des recettes s'élève à 7 269 954,64 € et les dépenses à 4 287 964,99 € laissant apparaître un excédent de 2 981 989,65 € et un reste à réaliser de dépenses de 717 440 € correspondant aux opérations suivantes :

- Acquisition de matériels
- Acquisition d'immeubles et de terrains
- Extension du Multi-Accueil (solde)
- Auvent sur jeux de boules (solde)
- Etudes barrage
- Etudes pour l'aménagement des abords de la salle des fêtes
- Etudes pour l'aménagement des vestiaires de la salle de judo
- Rue de Rinchauds – 2^{ème} tranche
- PLU
- Réfection de l'Eglise du Vieux Bourg

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, quitte l'assemblée et Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} Adjoint, prend la présidence et soumet au vote le compte administratif qui est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Le budget primitif 2015 est présenté par Madame Sophie JOUVE, Adjoint aux finances.

En matière de fonctionnement le budget est présenté en équilibre à hauteur de 5 632 078 € avec un virement à la section d'investissement de 880 788 €.

La section d'investissement, équilibrée à hauteur de 6 247 707 € avec reprise des restes à réaliser, dégage les crédits nécessaires pour réaliser les nouvelles opérations présentées lors du débat d'orientation budgétaire et à la commission des finances du 30 Mars, sans augmentation des taux communaux et sans recours à l'emprunt, à savoir :

- Etudes et travaux sur les barrages
- Construction d'un local de rangement
- Aménagement des abords de la salle des fêtes
- Construction d'un hangar et installation d'un portail aux ateliers
- Enrobés des aires de jeux au Stade
- Travaux de voirie divers dans le cadre du marché à bons de commande
- Aménagement de la rue du Carreau Saint-Joseph
- Programme annuel de réfection de voirie
- Réfection de la rue des Rinchauds – 2^{ème} tranche (solde)
- Installation d'une main courante au Stade des Brandes
- Etudes pour l'agrandissement du Lotissement du Lac
- Aménagement vestiaires et sanitaires à la salle de judo
- Réhabilitation thermique Ecole La Roche
- Réfection d'une classe à l'école la Roche
- Eclairage public :
 - programme annuel de reconstruction
 - réhabilitation éclairage au Stade
- Acquisition de matériels, véhicules et mobiliers divers
- Installation de stores à l'Espace Jeunes
- Travaux en régie
- Réserve foncière
- Etudes dans le cadre du dossier AMI

Le budget présenté en Conseil Municipal intègre :

En fonctionnement :

- L'adoption par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement
- L'adoption des taux des taxes foncières et d'habitation
- La hausse d'environ 2 % des tarifs (hors cantine scolaire, camping, maison de la mine et salle des fêtes) à compter du 1^{er} juin 2015
- L'approbation du tableau des effectifs
- L'attribution des subventions aux associations
- Les subventions aux écoles

En investissement :

Le mandatement de Madame le Maire, pour formuler les demandes de subventions ou d'emprunts qui apparaissent dans le financement des programmes d'investissements et l'autorisant à signer toutes les pièces relatives aux démarches administratives afférentes.

Information sur les marchés publics de l'année écoulée entre les deux exercices budgétaires.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, précise que la DGF a diminuée plus que prévu à savoir -17,5% mais grâce à la subvention FNADT de St Eloy 2020 et la clôture du budget Eau permet de maintenir le niveau de recette. L'année prochaine il y aura une autre diminution de DGF ce qui rendra les prochains budgets très compliqués. Il est bien précisé que les taux des taxes restent inchangés.

Monsieur Michel RENAUD demande si la subvention versée aux écoles ne pourrait pas être prise en charge par la communauté de communes.

Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} Adjoint pense que ce ne serait pas possible tant que la compétence scolaire ne serait pas transférée.

Monsieur Christian JEROME demande si la vidéo protection est prévue au budget d'investissement 2015 ? Madame le Maire répond que c'est bien prévu au budget et pour ce motif, Monsieur JEROME s'abstiendra de voter le budget.

Monsieur Bernard GRAND demande que les subventions aux associations prennent en compte la coopération entre associations. En cas, de manquement d'une association, il serait souhaitable de pénaliser celle-ci au travers des subventions.

Madame Sophie JOUVE, adjoint aux finances considère qu'il n'est pas possible de pénaliser une association travaillant tout au long de l'année pour une journée pour laquelle elle n'a pas participé pour divers motifs.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumet au vote le budget principal 2015 qui est adopté à la majorité avec 5 abstentions (MM JEROME, GRAND, DEMBICK et Mesdames DUBOISSET et PERONNIN)

BUDGETS ANNEXES

LOTISSEMENTS

Les membres de l'assemblée seront appelés à se prononcer sur les comptes administratifs 2014 et les budgets primitifs 2015 des lotissements de Lachaud, les Nigonnes et les Charbonnies qui seront présentés en séance.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, quitte l'assemblée et Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} Adjoint prend la présidence et soumet au vote le compte administratif qui est adopté à l'unanimité.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumet les mêmes budgets pour l'année 2015 et sont adoptés à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION

Les membres de l'assemblée seront appelés à approuver les comptes de gestion 2014 de Madame le Receveur qui sont en accord avec les comptes administratifs de la commune et les budgets annexes.

E A U

COMPTE ADMINISTRATIF 2014-SERVICE DE L'EAU

Le Compte administratif 2014 du Service de l'Eau est présenté par Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement comme suit :

* Section de Fonctionnement

Recettes.....	44 565.37 €
Dépenses.....	3 195.00 €

➤ Résultat de clôture : **EXCEDENT..... 41 370.37€**

* Section d'Investissement

Recettes.....	101 775.58 €
Dépenses.....	46 328.90€

➤ Résultat de clôture : **EXCEDENT..... 55 446.68 €**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2014, les résultats seront intégrés dans le budget général 2015 de la Commune, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, quitte l'assemblée et Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} Adjoint prend la présidence et soumet au vote le compte administratif qui est adopté à l'unanimité.

A S S A I N I S S E M E N T

COMPTE ADMINISTRATIF 2014-SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Compte administratif 2014 du Service de l'Assainissement est présenté par Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement comme suit :

* Section de Fonctionnement

Recettes.....	283 954.44 €
Dépenses.....	186 376.34 €

➤ Résultat de clôture : **EXCEDENT..... 97 518.10€**

Dans le cadre des dispositions comptables, cet excédent fait l'objet d'un transfert intégral à la section d'investissement du budget primitif 2015.

* Section d'Investissement

Recettes.....	690 066.25 €
Dépenses.....	179 762.88 €

➤ Résultat de clôture : **EXCEDENT..... 510 303.37 €**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, quitte l'assemblée et Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} Adjoint, prend la présidence et soumet au vote le compte administratif qui est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2015-SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal est appelé à adopter les propositions suivantes :

- montant de la **surtaxe de l'ASSAINISSEMENT pour 2015** : 1.185 €/m³
- **Budget de l'ASSAINISSEMENT**, équilibré dans chaque section pour les montants suivants :

* Section de Fonctionnement.....	295 156.00 €
* Section d'Investissement.....	948 400.29 €

Monsieur Bernard GRAND demande plus de précision pour les Terceries.

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement précise que 15 maisons existantes seront reliées au réseau d'assainissement.

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement soumet au vote le budget qui est adopté à l'unanimité.

S P A N C

COMPTE ADMINISTRATIF 2014-SERVICE DU S.P.A.N.C.

Le Compte administratif 2014 du Service de l'Assainissement Non Collectif est présenté par Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement comme suit :

* Section de Fonctionnement	
Recettes.....	NEANT
Dépenses.....	NEANT
➤ Résultat de clôture : RESULTAT.....	NEANT
* Section d'Investissement	
Recettes.....	6 152.00 €
Dépenses.....	14 085.51 €
➤ Résultat de clôture : DEFICIT.....	7 933.51 €

Dans le cadre des dispositions comptables, les résultats font l'objet d'un report intégral au budget primitif 2015.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, quitte l'assemblée et Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} Adjoint prend la présidence et soumet au vote le compte administratif qui est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2015-SERVICE DU S.P.A.N.C.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal est appelé à adopter les propositions suivantes :

- **Budget du service public d'assainissement non collectif (S. P. A. N. C.)** équilibré dans chaque section pour les montants suivants :

* Section de Fonctionnement.....	16 283.51 €
* Section d'Investissement.....	15 133.51 €

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement soumet au vote le budget qui est adopté à l'unanimité.

INDEMNITE DE CONSEIL POUR LA TRÉSORIÈRE

Sur proposition de Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, le Conseil Municipal **Autorise à l'unanimité** l'attribution de l'indemnité de Conseil au taux maximum à Mademoiselle Isabelle DARBY, comptable de la Commune, pour l'année 2014, soit 1082, 67 € Brut.

MISE A DISPOSITION DE SERVICES A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle la convention de mise à disposition, concernant Monsieur Léonard PUISSOCHET à compter du 1^{er} octobre 2014 à raison de 5 heures par semaine, signée en septembre 2014 entre la Commune de Saint Eloy Les Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy.

Les services de la Sous-Préfecture ont informé que cet agent en position de détachement à la commune ne pouvait être mis à disposition de la Communauté de Communes.

Contact pris auprès de la Sous-Préfecture, elle propose une mise à disposition, à effet du 1^{er} mai 2015, du service direction générale de la Commune au profit de la Communauté de Communes afin de ne pas alourdir les frais de personnel de cette dernière et dans l'attente des évolutions prévues en matière d'intercommunalité.

La durée de la convention est fixée à deux ans pour un travail hebdomadaire de 5 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de service à effet du 1^{er} Mai 2015.

BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE

Monsieur Alain ROBERT – Premier Adjoint – indique que le jury d'attribution des bourses au permis de conduire s'est réuni le 19 mars 2015 pour étudier deux nouveaux dossiers, qui ont été étudiés anonymement.

Compte tenu des projets présentés, la commission propose l'attribution des bourses suivantes :

Quentin BERTHON : 200 € - Association Aide-Mémoire des Combrailles

Marion SZYMANSKI : 200 € - Association Dynamik

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Adopte ces montants

2/ Autorise le versement dès réception de l'avis de réalisation de l'action civique pour l'Association tutrice.

3/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions.

ATTRIBUTION BONIFICATIONS
« BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE »

Monsieur Alain ROBERT – Premier Adjoint – indique que Mlle Félicia PRADELLE a obtenu une « bourse au permis de conduire » en février 2014, pour un montant de 335 euros. Félicia a participé aux activités de l'association des « Restaurants du Cœur » avec assiduité. Dans le cadre de sa bourse, elle a participé activement à la vie de l'association et a mené un projet de manifestation au profit des « Restaurants du Cœur », une brocante-vide grenier, en août dernier.

Son engagement dans l'association lui a demandé une forte présence et un grand investissement personnel, elle a fourni un travail considérable pour l'organisation de cette brocante.

Félicia ayant réalisé sa bourse conformément aux engagements pris et même au-delà, le jury « bourse au permis de conduire » réuni en date du 19 mars 2015 a proposé de lui accorder une bonification de 50 euros pour son investissement.

Monsieur Alain ROBERT – Premier Adjoint – indique que Mr Christopher MENDES a obtenu une « bourse au permis de conduire » en février 2014, pour un montant de 290 euros. Christopher a participé aux activités de l'association du « Comité des fêtes » avec assiduité. Dans le cadre de sa bourse, il s'est investi pleinement dans les missions que l'association lui avait confiées tant pour la soirée de l'élection des Miss que la préparation de la Fête des Vins ou de son déroulement.

Son engagement dans l'association lui a demandé une forte présence et un grand investissement personnel.

Christopher ayant réalisé sa bourse conformément aux engagements pris et même au-delà, le jury « bourse au permis de conduire » réuni en date du 19 mars 2015 a proposé de lui accorder une bonification de 50 euros pour son investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Décide de l'attribution d'un montant de 50 euros au profit de Mlle Félicia PRADELLE et de Mr Christopher MENDES, dans le cadre de la bourse au permis de conduire.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente décision

TRAVAUX BARRAGE DE MONTAIGUT : REALISATION DE DRAINS ET FORAGES D'INVESTIGATION

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une procédure d'appel à la concurrence avait été engagée, par procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics, en vue du choix de l'entreprise pour la réalisation de drains et de forages d'investigation, dans le cadre de la mise en conformité du barrage de Montaigut.

Après l'analyse des 8 offres reçues et avis de notre bureau d'étude ISL, la commission d'appel d'offres en date du 27 mars 2015, vous propose de retenir la société KAENA, située 38660 SAINT VINCENT DE MERCUZE pour les travaux et la rémunération suivants :

série 1 : installation de chantier **4 300 € HT**

série 2 : atelier carotté **20 515 € HT**

série 3 : imagerie **5 750 € HT**

série 4 : forage destructif **23 470 € HT** soit un montant total de **54 035 € HT**

TVA 10 807 €

MONTANT TTC : 64 842 €

Après avoir rendu compte du déroulement de cette procédure de consultation et sur proposition de la commission d'appel d'offres en date du 27 Mars 2015.

Monsieur Bernard GRAND demande le problème qu'il y a sur le barrage de Montaigut.

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement, précise que cette étude est un diagnostic pour connaître la réelle situation de cet ouvrage.

Monsieur Christian JEROME propose de passer le barrage de Montaigut à la communauté de Communes et demande le devenir du barrage des vendes.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, répond que cette proposition n'a jamais été faite et donc jamais discutée mais, du fait que Saint Eloy a perçu, pendant de nombreuses années la taxe d'apprentissage, il est normal que les travaux soient portés par la commune.

Pour ce qui est des vendes, Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement informe qu'une étude a été effectuée et que celle-ci se trouve chez Rockwool pour que leur bureau d'étude puisse en faire l'analyse et déterminer l'usage éventuel.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumet au vote du Conseil Municipal, qui adopte à l'unanimité de :

1/ Retenir la société KAENA sur la base des travaux et de rémunération suivants:

série 1 : installation de chantier **4 300 € HT**

série 2 : atelier carotté **20 515 € HT**

série 3 : imagerie **5 750 € HT**

série 4 : forage destructif **23 470 € HT** soit un montant total de **54 035 € HT**

TVA 10 807 €

MONTANT TTC : 64 842 €

2/ Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

RESULTATS CAO : AMENAGEMENT DU PARKING DE LA SALLE DES FETES - LOT N°2 ECLAIRAGE PUBLIC

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que la procédure initiale de consultation des entreprises engagée pour le lot N°2 « Eclairage du parking de la Salle des Fêtes » avait été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, suite à une erreur de procédure.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une nouvelle procédure de consultation des entreprises avait alors été engagée, par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour ce même lot.

Après avoir rendu compte du déroulement de cette procédure de consultation et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du jeudi 2 avril 2015,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, **soumet au vote et le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :**

1/ De retenir l'entreprise suivante pour le montant de travaux indiqué ci-après :

Lot N°2 Eclairage public

Entreprise

NOGELEC

Montant HT du marché

38 637,68 € HT

2/ De donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de travaux précédemment évoqué.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Jacqueline DUBOISSET demande qu'une mission locale puisse s'installer ou du moins une permanence et propose de faire venir Mme MATHEY pour expliquer le rôle d'une mission locale. Cela reviendrait pour la commune de payer 1€20 par habitants.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, étudiera la possibilité de faire venir Mme MATHEY, certainement en commission mais a des doutes sur l'efficacité de cette structure et pense que cela reviendrait à financer une organisation supplémentaire alors que les éloysiens n'en peuvent plus de payer.

Monsieur Michel RENAUD s'insurge contre le manque d'information sur l'organisation d'une série de conférences et de rencontres sur les dangers d'internet alors que la commune serait partenaire de cet évènement.

L'ordre du jour étant épuisé Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, lève la séance à 23h00.